La Nouvelle République, 29 octobre 2013

29/10/13 Si les sénateurs mettaient bon ordre à Chambord... - 29/10/2013 - La Nouvelle République

MARDI 29 OCTOBRE 2013 | 09:00

la Nouvelle République.fr

MES FAVORIS Tours 5 – Poitiers 3

Loir-et-Cher - Chambord - Politique

Si les sénateurs mettaient bon ordre à Chambord...

29/10/2013 05:46

Pour la sénatrice Jacqueline Gourault, le conflit " inacceptable " à Chambord sera résolu en légiférant. La balle est maintenant dans le camp des députés.

Les députés boudent moins fenêtres

Chambord, une exception française. (Photo archives NR, Jérôme Dufau)

C'est un coup de maître qu'ont réussi conjointement les sénateurs Jacqueline Gourault, Jeanny Lorgeoux et Jean-Pierre Sueur (Loiret). Samedi en fin d'après-midi, ils ont fait voter un amendement au Sénat concernant la gestion à Chambord. « Les sénateurs unions du Domaine et la communauté, explique Jacqueline Gourault, viennent d'un manque de précision au moment de la rédaction de la loi sur les territoires ruraux de 2006 : cette loi a créé l'Epic (établissement public à caractère industriel et commercial) sans suffisamment préciser son rôle par rapport à la commune. Par toujours parvenu que la plus simple était de clarifier la situation. La loi ALUR de Cécile Duflot a été l'occasion de proposer un amendement en ce sens. »

La loi ALUR concerne le logement, mais aussi l'urbanisme, et les rapports d'équilibre entre domaine public et domaine privé. Avec plus de 800 amendements proposés pour cette loi très attendue, l'ambition des Loir-et-Chériens était grande. La commission des affaires économiques comme le gouvernement, saisis à l'étude des amendements, auraient tous deux donné un avis défavorable. Mais le texte très simple (lire ci-dessous) est passé. « Si l'on définissait ce qui est du domaine public de l'Etat, c'est-à-dire le château, ses dépendances et le parc, on dirait alors que le reste comme relevant du domaine privé », ajoute le sénateur. A l'été 2012, le Domaine représenté par son directeur Jean d'Autrechêne, avait demandé au conseil d'Etat de trancher. Celui-ci avait rendu un avis par rapport au droit : tout est domaine public d'Etat à Chambord. Ce qui était très préjudiciable à la commune et mettait les commerçants au pied du mur avec des baux commerciaux caducs. Et avait déclenché une série de procédures juridiques s'immergeant très longues.

« Cette décision qui est sur le bon chemin de la commune et non l'inverse, c'était à peu près dire qu'il ne touchera pas à la commune de Chambord, s'il ne fallait pas aller, cela revient au même. »

En seconde lecture

Les sénateurs ont donc fait leur travail de législateur. Reste aux députés d'adopter ou non cet amendement qui permettrait donner une solution légale indiscutable à l'obsolescence conflit chambourdin. Ils en discuteront en seconde lecture dans quelques semaines, à l'Assemblée nationale présidée par Claude Bartolone. Un président qui connaît bien Chambord puisqu'il présida aussi aux destinées d'une association plus resserrée et moins connue, celle des amis de Chambord, organisatrice des précieux sons chasses.

repères

> Le texte additionnel voté par le Sénat à l'initiative de Jacqueline Gourault et Jeanny Lorgeoux. « Font partie du domaine privé de l'Etat les biens qui appartiennent situés sur le territoire de la commune de Chambord et l'exclusion du château, de ses dépendances attenantes et de son parc. Cette disposition s'applique à la date de création de l'établissement public mentionné au premier alinéa du I. »

> Mercredi 6 novembre, se tiendra à Paris un conseil d'administration de l'Epic. Qui devrait accueillir à des propositions d'indemnisation pour les commerçants ne souhaitant pas rester aux nouvelles conditions du domaine. Au moment où l'appel à manifestation d'intérêt concernant l'hôtel Saint-Michel doit être clos.

> Un début de solution politique s'est amorcé le 5 septembre dernier, l'association des maires ruraux de France réaffirmait son total et inconditionnel soutien au maire de Chambord. Puis d'un mur intégral message était tombé sur la face de la mairie, non signé, intitulé « projet de loi », dont l'article 1er stipule que « la commune de Chambord est supprimée, le Domaine national est rattaché à la commune de Huisseau-sur-Cosson ».

Béatrice Roissard

Suivez-nous sur Facebook

Vous êtes ici : Toutes Zones > Actualité > Politique > Si les sénateurs mettaient bon ordre à Chambord...

www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/Actualite/Politique/n/Contenus/Articles/2013/10/29/Si-les-senateurs-mettaient-bon-ordre-a-Chambord-1667143 1/1

Phoca PDF